



## Abus de confiance sur personne vulnérable

Par **anita36**, le **21/02/2013** à **15:42**

bonjour

j'ai acheté une voiturette le 24/01/2013 chez un particulier qui m'a confirmé que la voiture était en état de marche, qu'il l'avait entretenue et a l'essai la voiture était bruyante et les vitesses difficile à passer, le vendeur a dit que c'était normal pour une vieille voiture, ce que j'ai cru, mais qu'elle était increvable.

Le vendeur me la livrée sur camion de transport, car elle n'aurait certainement pas pu rouler jusqu'à la maison vu que la première fois que je l'ai utilisée, elle a calé j'ai failli avoir un accident, la voiture est dangereuse et j'ai été obligée d'appeler la dépanneuse .

Le garage a décelé de nombreuses anomalies mais a réparé juste la boîte de vitesse pour pouvoir rouler car elle ne valait pas la peine d'être réparée. En outre le garagiste m'a dit de faire attention au trous sur la chaussée car la voiture risquait de se casser, le côté gauche présentant des pièces à changer.

A la seconde utilisation, je n'ai pas pu démarrer. J'ai demandé à une personne connaissant bien les voitures d'y jeter un oeil il a découvert cette fois que la courroie entraînant la batterie était détendue et que cela l'empêchait de se charger. Quand j'ai acheté la voiture j'ai fait confiance au vendeur parce que je suis depressive et c'est visible sinon je ne l'aurais pas fait. Je voudrais annuler la vente , porter plainte pour abus de confiance sur personne vulnérable et me faire rembourser la voiturette. Est -ce possible

**merci de vos réponses**

Par **chaber**, le **21/02/2013** à **17:30**

Bonjour,

Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps

de vous répondre